

Règles de purge des sanctions avec plusieurs équipes

Par exemple, vous avez 3 équipes seniors (A – B- C).

Un de vos joueurs a été sanctionné de 3 matchs de suspension avec votre équipe B.

Ce joueur est aussi dirigeant en U15 par exemple.

Equipes	1 ^{er} Match	2 ^{ème} Match	3 ^{ème} Match	4 ^{ème} Match	5 ^{ème} match
A	Ne peut pas jouer	Ne peut pas jouer	Ne peut pas jouer	Peut Jouer	Peut Jouer
B	Ne peut pas jouer	Forfait	Ne peut pas jouer	Ne peut pas jouer	Peut Jouer
C	Ne peut pas jouer	Ne peut pas jouer	Exempt	Ne peut pas jouer	Peut Jouer
U15	Ne peut pas être sur le banc	Exempt	Ne peut pas être sur le banc	Ne peut pas être sur le banc	Peut être sur le banc

Dans le décompte de la purge, les matchs remis, forfaits ou exempts ne comptent pas.

Au cas où une rencontre serait interrompue, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité. Sauf si la rencontre interrompue est donnée à rejouer, le licencié ne peut dans ce cas prendre part à cette nouvelle rencontre.

Autre point à connaître :

- **« Le joueur exclu par l'arbitre ne peut pas purger sa suspension avec n'importe quelle équipe de son club le jour-même ou le lendemain de son exclusion. .../... »**

Un joueur exclu sur un match le samedi ne peut pas être inscrit sur une FDM le dimanche mais le décompte de la purge commence à partir du lundi.

Lorsqu'un joueur évolue dans deux pratiques, l'article 226 des RG précise :

« 6. Pour les licenciés évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Futnet, Football Loisir) : – les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Futnet, Football Loisir), – les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Futnet, Football Loisir), (A titre d'exemples : – un joueur sanctionné de 3 matchs de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe de Futsal, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ; –

***alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en Football Libre pourra jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Futsal).* »**

Donc les suspensions jusqu'à deux matchs sont purgées uniquement dans la pratique où le joueur a été pénalisé.

Pour les suspensions supérieures à 2 matchs, la sanction sera purgée dans chaque pratique.